



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 11 MARS 2016
PROCURATION - VOTE PAR CORRESPONDANCE**

La première page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée.

Si vous souhaitez vous faire représenter par procuration écrite et/ou voter par correspondance à la présente assemblée, il y a lieu de renvoyer le présent formulaire complété à CANDELA INVEST SA **AVANT LE 4 MARS 2016** au moyen des coordonnées précisées à la fin du présent document

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale :
.....

Adresse / Siège social :

Si personne morale :

Nom, Prénom du(es) représentant(s) :

Qualité du(es) représentant(s) :

Titulaire de actions représentant le capital de la Société,

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 11 mars 2016 à 10 h 00, au siège de la société à 1000 Bruxelles, boulevard de la cambre 33, et qui est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

SOUHAITE voter par correspondance à l'assemblée générale extraordinaire de la Société dans le sens précisé ci-dessous :

OUI NON ⁽¹⁾

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la Société :

OUI NON ⁽¹⁾

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire ⁽¹⁾ :

Adresse du mandataire :

auquel le (la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'assemblée extraordinaire de la Société du 11 mars 2016 , avec l'ordre du jour repris ci- dessous, et à celle(s) qui se tiendrait(ont) ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée,

⁽¹⁾ Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, la Société en désignera un qui vous représentera à l'assemblée générale et votera dans le sens que vous avez indiqué.

- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée extraordinaire des actionnaires ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous ⁽²⁾, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée extraordinaire des actionnaires,
- signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile ;

la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale extraordinaire et qui se réunira le 11 mars 2016 à 10h00.

L'**ORDRE DU JOUR** de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société est le suivant :

1. Renouvellement mandat du commissaire

Proposition de résolution : Le commissaire étant arrivé au terme de son mandat, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de Monsieur Geert VAN GOOLEN, dont les bureaux sont situés à 1851 Grimbergen, Kerkstraat 152 en qualité de commissaire, et ce pour un nouveau mandat de trois ans.

Son mandat arrivera donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en deux mille dix-neuf et délibèrera sur les comptes deux mille dix-huit.

L'Assemblée propose de fixer la rémunération du commissaire à la somme forfaitaire de €10.000 par an. Les honoraires annuels du commissaire sont hors TVA, débours divers et cotisation IRE. Ces honoraires seraient adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

VOTE :	Pour	Contre	Abstention
---------------	-------------	---------------	-------------------

⁽²⁾ A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

2. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

Proposition de résolution : l'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs individuellement, à Me Patrick della FAILLE et Me Mélanie de MARNIX, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

VOTE : **Pour** **Contre** **Abstention**

Fait à, le 2016

Signature

Le présent document doit parvenir au plus tard le **4 mars 2016 à 18h00** à
CANDELA INVEST S.A.
Boulevard de la Cambre 33, 1000 Bruxelles